

**LA CFE-CGC,
LE CHOIX
GAGNANT!**



Le **+** syndical
MANPOWER

Manpower France
Mrs Roumilhac, Denoy et Bodikian
Rue Ernest Renan
92 723 NANTERRE Cedex

Le 01 février 2019

Messieurs,

Je me permets de revenir sur une occasion ratée de récompenser vos salariés permanents et de rétablir une certaine volonté de reconnaître le Talent de ceux-ci.

En effet depuis quelques mois, vous semblez oublier que la force de notre entreprise c'est aussi les salariés permanents.

Vous octroyez une prime anniversaire tous les 5 ans aux salariés intérimaires alors que pour les permanents c'est tous les 10 ans.

Vous octroyez un abondement de 8% dès le 1er euro au CET intérimaire alors que pour les permanents c'est 0, et vous refusez la création d'un PERCO avec abondement.

Vous nous avez annoncé une prime de 400€ BRUT pour les permanents alors que la prime pour les intérimaires peut monter à 500€ BRUT.

Vous annoncez que cette prime sera chargée et qu'elle sera impactée sur les comptes d'exploitation.

Je vous ai indiqué lors de la réunion d'information du 30 janvier les différents impacts négatifs de votre choix :

- Perte de la prime d'activité totale ou partielle pour les permanents ayant les plus bas salaires.
- Perte de marge puisque dans le meilleur des cas l'agence refacture au coef 1...sans parler des agences ayant "joué" le jeu des CDII si cette prime est imputée sur leur compte d'exploitation !
- Possibilité de frictions en agence sur la distribution de cette prime qu'à une partie des salariés permanents.
- Possibles incivilités d'intérimaires qui par malheur n'auront, soit pas travaillé durant 15 jours en 2018, soit, pire encore, pas travaillé en février 2019.



Je veux vous parler de l'incompréhension des salariés permanents de ne pas avoir choisi de verser une prime défiscalisée sous prétexte de risque URSSAF.

Je vous fais grâce des propos injurieux envers notre direction, notre marque !

Je vous mets, ci-dessous, quelques extraits « réels », « de la vraie vie ! » de salariés m'ayant déjà écrit sur le sujet.

Extrait :

"J'ai repris mon bulletin de salaire de décembre 2018 en regardant cette note et celui-ci, je me suis en fait dit : je suis hyper riche (en brut) !! Pourtant je suis mère de 2 enfants, célibataire. Ma collègue qui gagne 25€ de moins que moi a droit à cette prime elle est célibataire, sans enfant et vit chez ses parents."

" Condescendance envers leurs salariés permanents..."

" La note a été re-transférée à tout le monde, y compris à nos chers CDD...Pensant je pense diffuser la bonne nouvelle du beau cadeau qui nous est fait !! Je ne t'explique pas la tête de notre CDD quand elle a compris qu'elle n'y était bien sûr pas éligible. Ceci dit c'est bien aussi que nos collègues en CDD réalisent la haute considération que leur porte une entreprise qui les traite comme moins que rien."

"Je sais que pour moi c'est mort, compte tenu du très haut salaire que je perçois tous les mois... Je ne me plains donc pas..."

"C'est un non-sens. Cela revient à dire que les collaborateurs d'agence qui n'ont pas de prime Macron vont encore moins percevoir de prime RN car cela va impacter le résultat de leur exp. C'est tout simplement incroyable."

"Je suis RA donc pas de prime mais que dire sur mon RN avec la prime Macron power des CDI sachant que j'en ai 60 et que tous vont la percevoir."

"J'ai deux collaborateurs au même poste mais avec une différence de 20 euros de salaire, pour l'une c'est prime et pour l'autre rien.

Parfait pour la cohésion d'équipe et l'équité !

Je suis furieuse de la gestion de ce dossier par l'entreprise."

"Pour ce qui est de l'égalité de traitement c'est pas top. Ça veut dire que nous qui avons de longs contrats chez -- et Valeo nous risquons d'en avoir pas mal des intérimaires concernés. Primes qui rentrent dans le compte d'ex ça implique qu'on va se retrouver en négatif plusieurs mois car nous faisons peu de RN ! Conclusion nous n'aurons plus, nous permanents, de primes ! Je suis, si c'est bien ça, totalement sidérée ..."

"Pour ma part je vais bénéficier de cette prime. Par contre, ils nous prennent vraiment pour des cons quel scandale la prime est impactée sur le CXP!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!"

"A l'annonce de cette prime exceptionnelle, toute mon équipe et moi-même avons été déçues par le montant et étonnées.

Effectivement c'est déplorable de constater qu'une société comme la nôtre, nous accorde une prime soumise à charges et imposable alors que la plupart des entreprises d'intérim, ainsi que des petites sociétés ont bien eu la prime Macron exonérée."

"Une de mes collègues nous disait hier que cela va la pénaliser durant 3 mois par rapport à sa prime d'activité, qui va être dérisoire puisqu'elle travaille en temps partiel."

"Tout le monde demande : c'est quoi ce risque fiscal ?"

Etc, etc.

Afin de donner un signe de reconnaissance à VOS TALENTS permanents, la CFE-CGC vous demande d'ores et déjà, d'octroyer lors de la NAO une augmentation générale significative pour l'ensemble des salariés permanents.

Nous vous demandons de ne pas impacter l'ensemble de ces primes sur les CXP des agences.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer Messieurs mes salutations distinguées.

Pierre Personne
DSC CFE CGC Manpower